

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES 30**

Etaient présents : Mesdames POTEZ, PADE et BLIN
Messieurs DELASSUS, PIETERS, REGNIER, KRACZKOWSKI,
DUMEIGE, GREVIN et VERMERSCH

Etait absent : Monsieur BEAURAIN

Secrétaire de séance : Madame POTEZ

Monsieur DELASSUS ouvre la séance.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 Mai 2021

Le procès-verbal de la réunion du 21 Mai 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Délibération sur les devis concernant la construction d'un atelier municipal

Monsieur DELASSUS présente les devis concernant la construction d'un atelier municipal. Après en avoir délibéré le Conseil retient les devis suivants :

- DLD BATIMENT (gros œuvre) pour un montant H.T. de 34 073,26 Euros soit 40 887,91 euros TTC,

- DLD BATIMENT (charpente et couverture) pour un montant H.T. de 11 708,40 Euros soit 14 050,08 Euros TTC,

- SARL TECNIPLAST (menuiserie) pour un montant H.T. de 5 598.81 Euros soit 6 718,57 Euros TTC,

- EURL POIREL (électricité) pour un montant H.T. de 2 642,59 Euros soit 3 171,11 Euros TTC

Monsieur DELASSUS informe le Conseil que deux subventions ont été accordées pour lesdits travaux, l'une de 3 000 Euros par le Département de la Somme et la seconde de 34 062,59 Euros du plan de relance de l'Etat, soit environ 60 % du montant total des travaux.

POUR : 10

3) Délibération concernant la vente de deux parcelles de terrain Rue Gaston Bréant

Monsieur KRACZKOWSKI étant concerné par ladite délibération quitte la séance.

Monsieur DELASSUS présente aux membres de l'assemblée les demandes de Monsieur Joao MENDES et Madame Hélène et Monsieur Thomas KRACZKOWSKI quant à leur souhait d'acheter, chacun, une parcelle de terrain appartenant à la Commune, Rue Gaston Bréant à BOURDON (80310). La vente de ces biens ayant été annoncée lors de la réunion de conseil du 21 Mai 2021 et publiée par affichage sur lesdits terrains pendant une période de deux mois, ce à compter du 2 Juin 2021 au 2 Août 2021 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de vendre à Monsieur Joao MENDES une parcelle de terrain sise Rue Gaston Bréant, cadastrée D 388, d'une superficie de 70 mètres carrés, pour un montant de 3 850 Euros hors frais de notaire,

- de vendre à Madame Hélène et Monsieur Thomas KRACZKOWSKI une parcelle de terrain sise Rue Gaston Bréant, cadastrée D 384 et D 386, d'une superficie totale de 474 mètres carrés, pour un montant de 26 070 Euros hors frais de notaire,

- de donner tous pouvoirs au Maire pour signer les documents relatifs audites ventes.

POUR : 9

4) Délibération concernant l'adhésion à la FDE de la Ville de SALOUEL

Le Maire précise que la Ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 28 Mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la Ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion à la FDE de la Ville de Salouël.

POUR : 10

5) Informations et questions diverses

Monsieur KRACZKOWSKI :

- remercie les bénévoles de la médiathèque pour leur présence lors de la période estivale (Juillet-Août),

- informe de l'obligation du pass sanitaire pour accéder à la médiathèque. Il rappelle que ce n'est pas aux bénévoles de contrôler les adhérents. La médiathèque sera donc temporairement fermée au public à compter du 7 Septembre 2021, toutefois il est possible de réserver les livres comme suit : - mediathequebourdon@nievresomme.fr ou sur le site <https://www.reseaulecture-nievresomme.fr> ou par téléphone au 03 22 39 17 07. Un service de livraison est proposé.

Les places de piscine sont dorénavant à retirer en mairie.

Communication jointe au présent compte rendu.

Monsieur PIETERS informe qu'à la demande de Monsieur le Maire il a participé au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE). Ce schéma est destiné aux enjeux liés à l'eau sur notre territoire.

Monsieur DELASSUS informe :

- qu'un arrêté temporaire du Conseil Départemental de la Somme portant réglementation de la circulation et du stationnement sur les routes départementales 1235 et 1001 est parvenu en mairie. Des travaux vont être réalisés par l'Entreprise RAMERY sur ces deux départementales du 10 Septembre 2021 au 10 Décembre 2021. De ce fait, la circulation sera alternée par feux tricolores, hors week-end, de 8 heures à 18 heures. La vitesse maximale autorisée de tous les véhicules est fixée à 30 Kms/heure,

- que la Communauté de Communes Nièvre et Somme souhaite sensibiliser les habitants du territoire intercommunal au déplacement alternatif à la voiture électrique. Dans ce cadre la collectivité a décidé de dédier une enveloppe budgétaire pour subventionner les acquisitions de vélos à assistance électrique pour les habitants de la CCNS. Le montant de la subvention attribué pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf est fixé à 25 % du prix TTC d'achat, dans la limite de 100 Euros. Les personnes intéressées sont invitées à contacter la CCNS au 03 22 39 40 40,

- qu'il a été constaté devant certaines propriétés du village un empiétement des végétaux sur la voie publique. Il est rappelé que concernant la végétation qui dépasse sur la voie publique : chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées, ceci afin :

- . qu'ils ne gênent pas le passage des piétons,
- . qu'ils ne constituent pas un danger,

la responsabilité du propriétaire riverain peut-être engagée si un accident survenait,

- qu'il a été engagé par la mairie des dépenses imprévues d'environ 3 000 Euros suite aux orages violents en pluviométrie de ce début d'été. Des noues ont été réalisées chemin des seize pour canaliser les eaux venant de la départementale 81 qui descendaient dans le village. Le curage du fossé dans le bas de la Rue de Louvières, le nettoyage et le curage de la totalité du réseau pluvial Rue de Louvières et Rue du Marais. Pour information, une habitation située dans le bas de la Rue de Louvières a eu, par deux fois, 50 cm d'eau dans son sous-sol. Il sera donc nécessaire de prévoir, chaque année, dans les futurs budgets de fonctionnement une ligne budgétaire permettant de nettoyer et de curer une partie du réseau pluvial du village,

- que la pose des plots lumineux sur le Pont d'Hangest sera réalisée en Octobre,

- que le rapport annuel 2020 de TRINOVAL est consultable sur le site internet : <https://www.trinoval.fr/Infos-pratiques/Bibliotheque2>,

- que le Président de la Fédération Française d'Equitation nous a fait parvenir un courrier nous informant qu'un cavalier de notre Commune, Emmanuel OBRITIN, inscrit au Centre Equestre «Domaine du Marais» a brillamment participé au Championnat de France d'Equitation et il a obtenu la deuxième place dans la discipline complet d'équitation – championnat derby cross amateur 2. Le Conseil Municipal félicite Monsieur OBRITIN pour cette performance sportive.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h 40.